

LE PREMIER ARTICLE DES « CONSTITUTIONS D'ANDERSON » ET LA GRANDE LOGE REGULIERE DE BELGIQUE

*Au sein de chaque société, l'ordre du mythe exclut le dialogue :
on ne discute pas les mythes du groupe, on les transforme en croyant les répéter.*
Claude Lévi-Strauss, *Mythologiques 4* : 585 (Paris 1971, Plon),
cité in Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, *La Nouvelle Alliance* (Paris 1979, Gallimard)

La question posée par Yves Lepers n'est pas nouvelle. On aurait tort de la limiter à l'écho de la rupture née en 1877 dans les circonstances que l'on sait. Elle la reflète, certes, mais se rattache à une exigence plus large : celle de l'adéquation de nos convictions et de nos connaissances à l'expression verbalisée des lois auxquelles nous soumet la société ou le groupe dont nous faisons partie. Lois faites et rédigées par des hommes, qui expriment leurs convictions du moment. Lois nécessaires pour établir un ordre – un Ordre – que l'homme éprouve nécessaire et souhaite rassurant. Lois imparfaites pour la minorité à la recherche de la vérité. Que savons-nous du monde ? Quelle y est notre place ? Ces questions reçoivent des réponses différentes dans le temps selon le niveau de connaissance auquel nous parvenons.

Pour aller à la recherche des lois qui régissent le monde – ou, comme le fait YL, pour estimer inadéquate l'expression verbale de lois constitutionnelles contingentes qui régissent un groupe auquel il appartient – est-il d'autre chemin que de s'adresser à ceux qui sont à la pointe de cette recherche : physiciens, chimistes, biologistes, mathématiciens. Le bon sens cartésien et la culture de l'honnête homme n'y suffisent plus. Il a la même difficulté à concevoir la mécanique quantique et la relativité d'Einstein que l'amateur de Bach et de Schubert à comprendre le langage de Strawinski ou de Schönberg, le familier de Montaigne à entrer dans le monde de Wittgenstein, l'amateur de Turner à voir avec les yeux de Picasso. Ces créateurs de la première moitié du 20^e siècle nous effarouchent encore, de même que nous sommes nombreux à éprouver du mal à utiliser les ressources des ordinateurs désormais accessibles à tous dans les grands magasins.

« La nature antique était source de sagesse, la nature médiévale parlait de Dieu, la nature moderne est, quant à elle, devenue muette au point que Kant a cru devoir séparer entièrement science et sagesse, science et vérité. Cette séparation, nous la vivons depuis bientôt deux siècles ; nous avons hâte qu'elle prenne fin et, du point de vue scientifique, les conditions semblent aujourd'hui réunies pour qu'elle prenne fin. » Ces lignes de Prigogine et Stengers se trouvent au cœur du livre (page 101) cité plus haut en épigraphe et dans leurs conclusions, ces deux auteurs écrivent : « L'histoire des sciences n'a pas la simplicité attribuée à l'évolution biologique vers la spécialisation, c'est une histoire plus subtile, plus retorse, plus surprenante. Elle est toujours susceptible de revenir en arrière, de retrouver, au sein d'un paysage intellectuel transformé, des questions oubliées, de défaire les cloisonnements qu'elle a constitués, et surtout, de dépasser les préjugés les plus profondément enracinés, même ceux qui semblent lui être constitutifs ».

Tentons d'appliquer ces lignes à l'histoire de notre Ordre, à son évolution, à sa situation dans le monde d'aujourd'hui.

LA PREMIERE GRANDE LOGE

De nombreux Maçons continentaux accordent à la formulation des Anciens Devoirs (*Charges*) en 1723 la valeur d'un texte fondateur, comparable à la Déclaration des Droits de l'Homme, alors que les Maçons anglais leur prêtent l'importance limitée d'une étape vers les Constitutions dont ils se dotèrent en 1815, une fois l'union consommée entre les deux Grandes Loges qui se déchiraient avec une rare intensité en Grande-Bretagne et dans les colonies d'Amérique depuis les années 1750.

C'est que la Grande Loge de 1717 était loin d'avoir les mêmes principes que la Grande Loge Unie née en 1813. Les Anglais ne peuvent escamoter l'existence de la *premier Grand Lodge* sous peine de devoir renoncer à leur ancienneté, à leur droit d'aînesse. Et ils ne peuvent se référer à elle sous peine de devoir expliquer pourquoi la Grande Loge des Anciens, celle de 1751, ensemble avec les Grandes Loges d'Écosse et d'Irlande, estimait que leur aînée ne respectait pas les Landmarks.¹

Lorsqu'en 1945, Knoop et Jones présentent devant la loge *Quatuor Coronati* "The Idea of Natural Religion", analyse globale de la situation religieuse en Angleterre en 1723 et de la signification de la première *Charge*, ils soulignent que ce texte ne saurait être considéré comme l'expression d'une opinion personnelle d'Anderson dont le texte fut relu, corrigé puis approuvé par un Comité des quatorze Frères. Ce que rappelle Anderson qui ajoute : « Ingenious Men of all Faculties and Stations being convinced that the Cement of the Lodge was Love and Friendship, earnestly requested to be made Masons, affecting this amicable Fraternity more than other Societies then often disturbed by warm Disputes » (Anderson 1738, page 114). Et Knoop et Jones de commenter avec lucidité :

This essential harmony was not to be reached by identifying masonry with any one of the prevailing creeds, or by teaching that all or some of the creeds were false. It was rather sought by ignoring the creeds, or at least ignoring the points in which they differed, and by asserting at the same time that a freemason might have two distinct religious beliefs. As an individual, he might profess the creed, or one of the creeds, of his country, as a freemason, he must hold what in the Sixth Charge is called "the oldest Catholick Religion" (AQC 56 : 41). The First Charge, we repeat, is not concerned with what is essential to salvation, but with what makes for concord in the lodge (*ibid.* : 45).

A la suite de cette communication, un ancien Vénérable de la Loge *Quatuor Coronati*, W. J. Williams, alla encore plus loin en adressant aux auteurs le commentaire écrit suivant :

Thus we have the most singular fact that in an article on God and Religion no mention is made of God, and, although stupid Atheists are excluded from entry, the qualifying adjective (which should have been unnecessary) might leave it open to the remark that only a certain class of atheists were intended. Literally polytheists are not excluded. The qualifications of being "Good men and True" and "Men of Honour and Honesty" were probably intended to refer only to the human standards by which men judge themselves and each other, and not the Standards of conduct according to which the All-Seeing Eye judges (*ibid.* : 52).

Charles Magnette, Grand Maître du Grand Orient de Belgique, avait développé une idée voisine en 1925 dans le *Bulletin de l'Association Maçonnique Internationale* : « Celui que visent les Fondateurs, c'est l'athée stupide, l'homme obtus, le négateur systématique ».

Nombreux sont ceux qui se sont élevés contre cette interprétation : « Quelle méconnaissance de l'époque prouve un tel commentaire ! » écrit Lantoine qui cite Magnette dans *La Franc-Maçonnerie chez elle* (1927). Mais au lieu de se référer à l'époque en termes généraux, comme le fait Lantoine, il semble plus instructif de prendre un exemple concret. Par exemple, celui de Martin Folkes (1690-1754) que Charles Lennox, 2^e duc de Richmond, installé à vingt-trois ans, le 24 juin 1724, désigna au poste de Député Grand Maître pour le temps de sa grande maîtrise qui dura dix-huit mois. *Fellow* de la *Royal Society* depuis 1713 – il en sera élu Président en 1741 –, Folkes avait créé en 1720 « an infidel Club ». Stukeley (1687-1765) a fait son portrait que cite Gould :

In matters of religion an errant infidel & loud scoffer. Professes himself a godfa[the]^f to all monkeys, believes nothing of a future state, of the Scriptures, of revelation. He perverted Duke of Montagu, Richmond, L^d Pembroke, & very many more of the nobility, who had an opinion of his understanding ; and this has done an infinite prejudice to Religion in general, made the nobility throw off the mask, & openly deride & discountenance even the appearance of religion, wh[ich] has brought us into that deplorable situation we are now in, with thieves, & murderers, perjury, forgery,&c. He thinks there is no difference between us & animals ; but what is owing to the different structure of our brain, as between man & man (AQC 6 : 131).

Ainsi, d'après le témoignage d'un maçon contemporain – Stukeley avait été installé VM de la loge à la Fontaine par le duc de Montagu le 27 décembre 1721 –, l'un des premiers Députés Grands Maîtres avait « perverti » le premier Grand Maître noble (Montagu), celui qui l'avait nommé à son poste (Richmond), et de nombreux autres qui avaient de l'estime pour son intelligence, en professant ouvertement se moquer de la religion (*loud scoffer*) à laquelle il avait

¹ Henri Amblaine, "La Franc-Maçonnerie, l'Angleterre et les mythes", *Acta Macionica* 1999, vol. 9.

porté un préjudice considérable en amenant ces Grands Maîtres nobles à « jeter le masque » et à la tourner en dérision... Un tel homme, qui était loin d'être « stupide », pouvait être maçon et accéder en 1724 au plus haut poste de l'exécutif de la Grande Loge.

Commentant cette première *Charge* dans ses versions de 1723 et de 1738, Lewis Edwards écrivait en 1933 : « Obviously the *prima facie* import of the passages cited is to show a society free from dogma, in which are inculcated only general Theistic and moral doctrines » (AQC 46 : 360). De fait, les mots *Liberty of conscience* apparaissent à deux reprises dans l'édition 1738 des *Constitutions* d'Anderson. D'abord dans la Dédicace de l'ouvrage au marquis de Carnarvon :

For we meddle not with Affairs of State in our Lodges, nor with any Thing that may give Umbrage to Civil Magistrates, that may break the Harmony of our own Communications, or that may weaken the Cement of the Lodge. And whatever are our different Opinions in other Things (leaving all Men to Liberty of Conscience) as masons we harmoniously agree in the noble Science and the Royal Art, in the Social Virtues, in being True and Faithful, and in avoiding what may give offence to any Powers round the Globe under whom we can peaceably assemble in Ample Form.

Puis à la page 23 :

They [the disciples of Zoroastre who worshipped the Sun and the Fire made by its Rays] are here mention'd, and not for their Religious Rites that are not the Subject of this Book : For we leave every Brother to Liberty of Conscience ; but strictly charge him carefully to maintain the Cement of the Lodge, and the 3 Articles of Noah.

Le terme n'avait pas échappé à l'Inquisition portugaise qui le qualifia de « horrenda, escandalosa e abominavel permissao » au cours de l'interrogatoire de Jean Coustos, le 1 avril 1743 :

how does he expect to persuade this Board that in such Society and assemblies there is nothing culpable and deserving of castigation, when he acknowledges and confesses that therein they permit, and introduce by this means, liberty of conscience ; thus giving motive and occasion for all to follow, with irreparable loss, this horrible, scandalous, and abominable licence (José A. Ferrer Benimeli, *Masoneria, Iglesia e Ilustracion* (Madrid 1982) II : 450 & AQC 81 : 56).

LES ANCIENS ET LA GRANDE LOGE UNIE D'ANGLETERRE

A côté de l'indifférentisme de la majorité des membres de la première Grande Loge, apparaît le traditionnalisme religieux des Anciens : « And I honestly recommend ... regular Lodges, as the only Seminaries where Men (in the most pleasant and clearest Manner) may hear, understand, and learn their Duty to God ; and also to their neighbours. » (*Ahiman Rezon*, 1756, cité in AQC 46 : 246).

Opposition soulignée dans les *catéchismes* des années 1760 qui remarquent que les Modernes, contrairement aux Anciens, ne disent pas de prières : « The Antient Masons made Use of a Prayer inserted in the Apprentice's Lecture ; but the Moderns leave it out when they make a Brother » (*Jachin and Boaz*, 1762, p. 9). « Formerly Masons, upon admittance of a new member used a prayer, which the moderns omit » (*Shibboleth*, 1765, p. 21) ?

Ces rituels des Anciens, connus par les divulgations des années 1760, sont différents. Comparons-les avec les rituels français des années 1780 :

Le rituel de l'obédience [le GODF] qui était alors - numériquement parlant en tout cas - la plus importante du monde, est instructif par ce qu'il indique, confirmant ainsi l'authenticité de la plupart des divulgations françaises des années 1744-1749. Son étude est intéressante à un deuxième titre, car elle permet [...] de constater la présence des mots « *Le Soleil, la Lune et le Maître de la Loge* », définis comme les « *Trois Grandes Lumières* » dans le *Wilkinson MS*, dans Prichard et dans toutes les divulgations françaises jusqu'en 1781 (*Recueil Précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*). Par contre, dans les divulgations anglaises à partir de 1760, ces Trois Grandes Lumières désignent « *La Bible, l'Equerre et le Compas* ». ²

Les Anciens feront triompher leur conception de la franc-maçonnerie au moment de l'Union de 1813, tant pour la formulation des rituels que pour la nouvelle rédaction du texte du premier

² Alain Bernheim, "Nos rituels sont-ils 'authentiques et traditionnels' ?", *Alpina* 8-9/1992: 215-217.

article des *Charges*, où apparaît pour la première fois depuis un siècle – ailleurs que dans l'intitulé – le mot DIEU : « He [a Mason], of all men, should best understand that GOD seeth not as man seeth ; for man looketh at the outward appearance, but GOD looketh to the heart ». Les six articles des *Charges* de 1815 se terminent par les mots : « Amen, so mote it be ».

En 1945, Knoop et Jones suggéraient qu'au temps d'Anderson, "la Religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord" était la religion naturelle, distincte de la religion révélée.

Our purpose [...] is to discuss what was meant by "the oldest Catholick Religion". It may be presumed to be the same thing as "that Religion in which all Men agree" and very much the same as "the 3 great Articles of Noah". It is also identical with what the *Pocket Companion* of 1734-35 calls "the Religion of Nature", that is, in all probability, natural, as distinct from revealed, religion. (AQC 56 : 41).

Or, c'est à la révélation divine que se réfère le point 2 des *Basic Principles for Grand Lodge Recognition* (1929) : « That a belief in the GAOTU and His revealed will shall be an essential qualification for membership », alors que le premier point des *Aims and Relationships of the Craft* (1938 et 1949) renvoie aux « aims of Freemasonry as consistently practised under its Jurisdiction since it came into being as an organized body in 1717 ».³

Faut-il voir ici l'une des « common British characteristics » énumérées par Knoop et Jones, à savoir « a reluctance or incapacity to follow an argument to its end, and a disposition to be satisfied with a somewhat illogical position » (AQC 56 : 47) ?

AILLEURS EN EUROPE

- Le **rite Suédois** (Allemagne et Scandinavie) repose sur une tradition secrète, dite avoir été transmise par des Templiers réfugiés en Ecosse. Non seulement cette Maçonnerie est d'essence chrétienne, mais l'initiation qu'elle confère ne peut l'être qu'à des chrétiens. Ce rite ignore les Constitutions de 1723 pour des raisons rappelées par Ferdinand Runkel :

Ich muss jedoch hier feststellen, dass die Grosse Landesloge der Freimaurer von Deutschland, die ihre Akten aus Schweden erhielt, niemals die alten Pflichten anerkannt hat. Für uns Mitglieder dieses Ordens ist das Andersonsche Konstitutionsbuch lediglich eine historische Erscheinung, die keinerlei bindende Kraft für unser freimaurerisches Leben und Handeln hat. (*Geschichte der Freimaurererei in Deutschland*, I. (1930) : 7)

Je dois néanmoins souligner ici que la Grande Loge Nationale des Francs-Maçons d'Allemagne, qui a reçu de Suède ses textes fondateurs, n'a jamais reconnu les anciennes Charges. Pour nous, membres de cet Ordre, le livre des Constitutions d'Anderson n'est qu'un phénomène historique qui n'exerce aucune force contraignante sur notre vie et nos actions.

- La **Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière**, fondée à Paris en 1913 (rebaptisée Grande Loge Nationale Française en 1948), adopta en 1915 une Constitution dont le début était ainsi formulé :

La Franc-Maçonnerie a son fondement essentiel dans la foi en une Puissance Suprême exprimée sous le nom de Grand Architecte de l'Univers. Ses principes se résument en ces deux maximes : "Connais-toi toi-même" et "Aime ton prochain comme toi-même".

- Les *Principes maçonniques généraux* de la **Grande Loge Suisse Alpina** (GLSA) ont souvent été modifiés depuis sa création en 1844. Les points IV et V de la version adoptée en 1914 étaient formulés comme suit :

(IV). Le Franc-Maçon révère Dieu sous le nom de Grand Architecte de l'Univers. Quelle que soit la religion qu'il professe, le Franc-Maçon pratique la plus entière tolérance envers ceux qui ont d'autres convictions. L'Alliance maçonnique n'est donc ni une association religieuse, ni une association ecclésiastique. Elle n'exige de ses membres aucune profession de foi.

(v). L'Alliance maçonnique affirme la liberté de conscience, de croyance et de pensée. Elle repousse toute entrave à ces libertés. Elle respecte toutes les convictions sincères et réprouve toute persécution de nature religieuse ou politique.

³ Lors de la création de la GLRB, celle-ci « constate l'identité des principes de *Aims and Relationships of the Craft* avec sa propre Constitution et déclare son adhésion à la lettre et à l'esprit de ce document. » (Pierre Noël, "Quelques faits et documents concernant la création de la GLRB", *Acta Macionica* 9: 142).

En 1960, la GLSA adopta une nouvelle version qui est encore aujourd'hui en vigueur. Les deux points précédents de la version de 1914 furent alors réunis dans un nouveau point IV :

(IV). L'Alliance maçonnique travaille à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers. Elle affirme la liberté de conscience, de croyance et de pensée et repousse toute entrave à ces libertés. Elle respecte toutes les convictions sincères et réprime toute opposition à la liberté de pensée.

Conformément aux anciens usages, le Livre de la Loi Sacrée, l'Equerre et le Compas, les Trois Grandes Lumières de la Maçonnerie, figurent comme symboles sur l'autel lors de tous les Travaux Rituels.

Le mot « Dieu », présent en 1914, a disparu, mais les Trois Grandes Lumières (des Anciens et de la GLU d'Angleterre) font leur première apparition.

CONCLUSION

Depuis plus de deux siècles, une évolution est sensible dans les rituels – et les textes constitutionnels – maçonniques. Elle consiste à vouloir expliciter avec des mots ce que les fondateurs de la maçonnerie moderne, celle qui apparaît en 1717, exprimaient avec des symboles. Il n'est pas interdit d'y voir une conséquence de la diminution de la culture générale chez la majorité des maçons. L'esprit maçonnique n'est pas affaire de mots, mais de cœur.⁴

Une évolution parallèle, plus récente, se manifeste par un comportement obédientiel autoritaire, « dogmatique » pour reprendre le mot d'YL, à l'opposé même de la démarche scientifique contemporaine et de ses découvertes, décrites dans le livre de Prigogine et Stengers.

C'est dans ce contexte général qu'il faut se souvenir des circonstances dans lesquelles, en 1979, naissait la GLRB. Dans le volume 9 d'*Acta Macionica*, Pierre Noël constate à ce propos :

comme l'écrira quelques mois plus tard Charles Wagemans, la Constitution de la nouvelle Obédience ne contient rien qui ne soit implicitement contenu dans celle de la GLB. Le tout est d'accepter, sans réaction viscérale disproportionnée, le mot « Dieu » pour désigner un concept que nul ne peut ni ne veut définir (page 141).

Si YL veut bien faire l'effort de ne pas oublier ces circonstances et aussi celui de permettre à la culture et l'intelligence dont son texte fait foi de transcender les mots, il prendra conscience que ses objections, pour bien fondées qu'elles soient, peuvent trouver une autre forme d'expression que celle qu'il a choisi de leur donner.

Alain Bernheim
Mars 2000

⁴ Marius Lepage rappelle avoir été reçu dans les années 1950 par le GM Prince Hall du Michigan avec ces mots : « Lequel vaut mieux, mes Frères, avoir, comme nos Frères blancs d'Amérique, la Bible sur l'autel, et ne point l'avoir dans le cœur ; ou bien, comme ce Maçon français, ne pas l'avoir sur l'autel et la porter dans son cœur ? » (*L'ORDRE et les Obédiences*, 1956, pp. 9-10).